

# Décret n° 2021-446 du 15 avril 2021 renforçant le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Islamisme et Dérives radicalisées

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	17/04/2021
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	ECOT2024819D
URL Légifrance	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043378767">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043378767</a>

## RÉSUMÉ IA

### GÉNÉRÉ PAR INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Aucun texte à résumer

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et[...]

## TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la relance, Vu la directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE ; Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 54-10-3 à L. 54-10-5 dans leur rédaction issue de l'ordonnance n° 2020-1544 du 9 décembre 2020 renforçant le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme applicable aux actifs numériques ; Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 17 septembre 2020, Décrète :

## RÉFÉRENCE

---

DECRET ECOT2024819D du 17 avril 2021, « Décret n° 2021-446 du 15 avril 2021 renforçant le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043378767> (consulté le 19 juin 2026).